

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2020-13 du 31 mars 2020 portant fin de fonction
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK2030161S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision n° N 2017-31 du 1^{er} décembre 2017 du président de l'Établissement français du sang nommant M. Michel JEANNE aux fonctions de directeur adjoint de l'établissement de transfusion sanguine Nouvelle-Aquitaine,

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directeur adjoint de l'établissement de transfusion sanguine Nouvelle-Aquitaine exercées par M. Michel JEANNE au 31 mars 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 31 mars 2020.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS